

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Envoyé en préfecture le 13/11/2019

Reçu en préfecture le 13/11/2019

Affiché le

ID : 004-200072304-20191112-D2019180-DE

Délibération n°2019/180

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE SKI CLUB SAINTE ANNE - JAUSIERS.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le ski club Sainte Anne Jausiers est un acteur historique de la station de Sainte Anne, qu'il est l'opérateur unique du chronométrage de toutes les compétitions se déroulant sur le domaine skiable, qu'il a vocation à former des skieurs de compétition évoluant au niveau local, régional et national voire international ;

CONSIDERANT par ailleurs la nécessité de promouvoir et renforcer l'image sportive et d'excellence du Domaine Skiable de Sainte Anne au plan local, national, européen et mondial, par la diffusion la plus large possible et l'exposition du nom et du logo de la station de ski de Sainte Anne ;

CONSIDERANT que le ski club Sainte Anne Jausiers, par son rayonnement sportif, est en mesure de contribuer à cet objectif ;

VU la proposition de convention d'objectifs qui lui est soumise ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 8 Octobre 2019,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 novembre 2019,

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de verser au ski club Sainte Anne Jausiers, au titre de la saison d'hiver 2019/2020 et de la saison d'été 2019 (couvrant la période du **1er décembre 2019 au 30 Novembre 2020**) une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 200 €** (huit mille deux cents euros) non soumis à la TVA.
- **DIT** que les crédits afférents à la dépense précitée seront inscrits à l'article 6574 chap 65 du budget 2020 de la Régie « Ubaye Ski ».
- **APPROUVE** la convention d'objectifs qui lui est présentée,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P.

Séance du 12 Novembre 2019



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY